



MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE

EMPLOYÉ(E) COMMERCIAL(E) EN MAGASIN

COMPÉTENCES VISÉES

- > Réalise la mise en rayon (installation, balisage, étiquetage, ...) de produits alimentaires (frais et hors frais) ou non alimentaires sur une surface de vente selon la réglementation du commerce, les objectifs commerciaux de l'entreprise et les règles d'hygiène et de sécurité.
- > Effectue l'encaissement de produits ou d'articles.

TITRE PROFESSIONNEL EMPLOYÉ(E) COMMERCIAL(E) EN MAGASIN NIVEAU V

PUBLIC CONCERNE

Tout public

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- > Le titulaire de ce titre professionnel (niveau V) est capable de contribuer au développement de l'activité commerciale du magasin en garantissant la disponibilité des articles en rayon et en facilitant la relation commerciale avec la clientèle.
- > Il (elle) assure l'approvisionnement, à la mise en valeur des produits d'un rayon ou d'un point de vente, répond aux sollicitations des clients, les oriente, les conseille, procède à l'enregistrement des articles vendus et à l'encaissement des règlements.
- > Il (elle) réceptionne les marchandises, participe à la tenue des réserves, au rangement des produits et à leur préparation en vue de leur mise en rayon. Il (elle) remplit les linéaires lors des livraisons, lors des réassorts et à l'occasion de la mise en place des opérations commerciales.
- > Il (elle) garantit le balisage et l'étiquetage des produits en rayon, veille en permanence à la propreté du rayon ou du point de vente, lutte contre la démarque et veille à la mise en œuvre de la politique de responsabilité sociétale et environnementale de son entreprise.



> Approvisionner un rayon ou un point de vente :

- Préparer les marchandises en vue de leur mise en rayon,
- Assurer la présentation marchande des produits dans le magasin,
- Participer à la gestion et à l'optimisation des stocks d'un rayon.

> Accueillir et accompagner le client dans un point de vente :

- Accueillir, renseigner, orienter et servir le client sur la surface de vente,
- Enregistrer les marchandises vendues et encaisser les règlements.



RECONNAISSANCE

Titre professionnel du Ministère du Travail



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

> La pédagogie proposée est active et participative
> La méthode de travail s'appuie sur : les échanges d'expériences, les apports théoriques et des exercices pratiques de mise en situation.



INTERVENANT(S)

> Formateurs spécialisés dans le domaine



DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

> Inscription définitive du candidat à la formation au plus tard 15 jours avant la date de démarrage la session de formation dans la limite des places disponibles.



EFFECTIF

Min : 6 Max : 10



DURÉE

> Durée minimum : 400 heures
> Durée maximum : 600 heures
Selon positionnement



PRIX (NET DE TAXES)

Sur devis



MODALITÉS DE FINANCEMENT

> Nous consulter



LIEUX DE LA FORMATION

> 3 allée Antoine Osète - 31100 Toulouse
> 40 avenue Jacques Douzans - 31600 Muret



CONTACT

> Toulouse
05 82 74 11 17 - tert31@ac-toulouse.fr
> Muret
05 34 46 10 95 - 31termur@ac-toulouse.fr